

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : **Martine Dubois**

<https://www.cadre21.org/membres/f8ac29c88675b1212948433a>

Date d'obtention : 2024-04-11 18:16:26

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

La méthode sexto est un excellent guide, un excellent outils qui nous aide à mieux accompagner les jeunes.

Comme le phénomène est de plus en plus présent dans nos milieux cette méthode nous permet de faire des interventions plus claires ,plus concises.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Beaucoup de situations différentes où la méthode peut s'appliquer.

Le cadre est claire. Les mises en situations nous démontre très bien comment et quand intervenir.

La grille d'évaluation nous permet vraiment de saisir la situation, beaucoup d'informations tout en restant objectif, neutre.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Il faut toujours s'assurer de ne pas voir les images, il ne faut pas tomber dans le piège même si les jeunes nous demandent

de les visionner. Pour eux c'est comme une preuve...